

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

| Arrivées à | Départs de | Arrivées à | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS |
| 11 h. 16 ^m matin. | 5 h. 40 ^m matin. | 7 h. 28 ^m matin. | 9 h. 10 ^m matin. | 8 h. 56 ^m matin. | 5 h. 53 ^m soir. | 10 h. 13 ^m soir. | 4 h. 39 ^m matin. |
| 5 h. 10 ^m soir. | 1 h. 40 ^m soir. | 2 h. 51 ^m soir. | 4 h. » » soir. | 4 h. 22 ^m soir. | 11 h. 6 ^m » | 4 h. 41 ^m matin. | 2 h. 48 ^m soir. |
| 10 h. » » | 5 h. 40 ^m » | 7 h. 34 ^m » | 8 h. 52 ^m » | 9 h. 33 ^m » | | | |

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos — 6 h. 43^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48^m matin.

Cahors, 28 Juin.

Il est évident aujourd'hui que le prince Jérôme Napoléon, n'entend pas, le moins du monde, se laisser mettre de côté. On ne sait pas encore ce qui se passe dans l'esprit de ce personnage singulier ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il se considère comme le chef du parti bonapartiste, et, ce qui n'est pas moins certain, c'est que les bonapartistes les plus féroces, les plus récalcitrants, les plus réfractaires il y a trois jours, commencent à baisser la tête et à se résigner. Ils se taisent du moins.

Le prince Jérôme Napoléon n'a pas publié le prétendu manifeste dont nous avons donné le sens, mardi dernier. Tous les journaux, après l'avoir inséré comme nous, ont fait remarquer que cet héritier légitime des Bonaparte n'oserait pas encore parler, quelque bonne envie qu'il en ait.

Voilà donc le parti bonapartiste, dit le *Journal des Débats*, « acculé à la nécessité de reconnaître les droits dynastiques d'un homme dont il est profondément séparé et par des questions de personnes et par des questions de principes. C'est fâcheux pour lui, sans doute ; mais ce n'est pas non plus très rassurant pour le prince. Il se dit républicain et il l'est, peut-être ; mais il aura plus de peine à se faire accepter par les républicains qu'il n'en a lui-même à accepter son propre parti. La République s'est toujours mal trouvée d'avoir vécu trop familièrement avec les princes Bonaparte. Ils se sont présentés à elle comme un remède, et ce remède s'est trouvé être un poison violent. Une expérience redoublée l'a donc mise sur ses gardes, et il faudra que le prince Napoléon soit un grand séducteur pour vaincre sa répugnance et déjouer ses précautions. Le prestige militaire lui fait défaut, et il ne peut pas compter sur l'armée. Inutile à la recherche d'un collège électoral ? Rentrera-t-il à la Chambre pour s'asseoir à l'extrême gauche, à côté de M. Janvier de la Motte fils ? Montera-t-il à la tribune pour faire concurrence à M. Clémenceau ? De quelle manière, enfin, son esprit turbulent se donnera-t-il carrière ? C'est un problème qui n'est pas sans attrait pour l'observateur, désintéressé, et nous sommes cet observateur, car nous sommes très-convaincus que le bonapartisme a vécu. »

La *Liberté*, dont la direction appartient, on le sait, à un ancien député impérialiste, M. Isaac Péreire, considère également le parti impérialiste comme absolument fini. Elle s'exprime ainsi :

Les discussions s'agitent dans le vide, et ce serait malheureusement le cas de dire avec le proverbe si connu : « Où il n'y a rien, le roi perd ses droits. » Il n'y a rien, en effet, à recueillir ni à attribuer. Qu'importe le droit héréditaire lorsque l'héritage est nul ? Quand l'Empire était debout, il pouvait être intéressant de déterminer à qui, dans certaines éventualités, devait passer la couronne ; mais l'Empire est tombé et la couronne et le sceptre se sont brisés dans sa chute. Peu importe que le gouvernement qui l'a remplacé soit sorti d'une révolution. Ce gouvernement a désormais pour lui l'autorité du fait accompli ; il fonctionne régulièrement ; il est reconnu par toutes

les puissances qui envoient des ambassadeurs à son Président, et même par tous les partis qui envoient des députés à ses Assemblées législatives. Il a été sanctionné plusieurs fois par des manifestations éclatantes du suffrage universel, qui ont certainement, quoi qu'on dise, toute la valeur d'un plébiscite. Il est incontestable que la majorité de la France veut la République et la considère comme le seul régime possible et viable dans les conditions actuelles.

L'Empire n'est plus un pouvoir ; il n'est désormais qu'un parti parmi ceux qui se divisent l'opinion.

Or, si on hérite d'un trône, on n'hérite pas d'un parti.

Il n'y a donc pas de succession impériale ouverte. Dès lors il ne peut pas s'agir de successeur, et tous les débats, toutes les ambitions qui peuvent s'agiter autour d'une question ainsi posée, sont évidemment sans objet.

Si l'on doit rétablir le droit héréditaire, alors soyons logiques. Reconnaissons pour roi le comte de Chambord. Est-ce que quatorze siècles de royauté traditionnelle n'ont pas sacré les Bourbons autant que tous les plébiscites du monde ont pu sacrer les Napoléons ?

Le prince Napoléon ou tout autre membre de la famille impériale peuvent bien être des prétendants personnels ou des chefs de parti ; mais des héritiers du trône qui a péri en 1870, c'est impossible !

D'ailleurs, nous le répétons, pour hériter, il faut un héritage. Or, n'est-ce pas une chose étrange, lorsqu'il n'y a plus d'Empire, que de voir discuter la question de savoir à qui appartiendra la dignité d'empereur ?

Voici un nouvel article très remarquable de M. Edouard Hervé dans le *Soleil* :

Empereur ou tribun.

On dit aujourd'hui que le prince Napoléon renonce à relever le drapeau de l'empire et à entreprendre la restauration du régime impérial.

On dit qu'il se maintient sur le terrain où il s'est placé, le 21 mai 1876, dans la circulaire qu'il adressait aux électeurs de la Corse, et que nous avons reproduite hier.

On dit qu'il veut amener sur ce terrain, qui est celui de la République, les membres de sa famille qui ne refuseront pas de reconnaître son autorité et les hommes du parti bonapartiste qui consentiront à se grouper autour de lui.

On dit que la résolution prise à cet égard par le prince Napoléon a été consignée par lui dans un document dont le texte n'est pas encore public, mais dont un résumé, qui semble exact, circulait hier sur les bancs de la Chambre.

Si la nouvelle est vraie, et si la résolution est sincère, cela prouve que le prince Napoléon se rend un compte exact de sa situation et de ses aptitudes.

Le prince Napoléon a des qualités qu'il serait injuste de contester ; mais il manque précisément de celles qui sont les plus indispensables à un chef d'Etat et surtout à un empereur.

Il est intelligent et instruit ; il a de l'éloquence naturelle.

Simple particulier, il serait très-probablement devenu député, et il aurait siégé sur les mêmes bancs que M. Gambetta.

Il aurait prononcé des discours à Belleville, et son langage un peu déclamatoire, un peu vulgaire, mais énergique et pittoresque, aurait obtenu un réel succès.

Tout, dans ses opinions, dans ses goûts, dans la nature de son esprit, le pousse du côté de la gauche, rien ne le pousse du côté de la droite.

Tout le prédispose à être un agitateur ; rien ne le prédispose à être un homme de gouvernement.

Quoiqu'il ait le caractère impérial, il n'a pas le don du commandement ; il n'a pas ce que Royer-Collard appelait « ces qualités divines qui sont comme la partie supérieure de l'art de gouverner. »

Ses ennemis ont dit de lui que, s'il arrivait un

jour au pouvoir, il serait un Tibère.

Ils ont été injustes envers lui ; ils l'ont noirci contre mesure, ils l'ont calomnié, nous en sommes convaincus.

Tibère, non ; Tiberius Gracchus, peut-être.

Le prince Napoléon a l'étoffe d'un tribun ; il n'a pas l'étoffe d'un empereur.

La *Correspondance provinciale*, organe officieux du gouvernement allemand, publie à l'occasion de la mort du prince Louis-Napoléon un article ainsi conçu :

Il est hors de doute que la disparition de l'héritier immédiat des espérances des bonapartistes renforcera le gouvernement républicain. Dans la lutte entre la République et la monarchie, le bonapartisme est le parti monarchique qui possède, non seulement dans les cercles politiques proprement dits, mais aussi dans la masse du public, l'organisation la plus solide, et peut, pour cette raison et à cause du caractère résolu et du manque de scrupules de ses chefs, être le plus dangereux adversaire de la République, dans un moment où l'ordre des choses actuel serait ébranlé. Mais avec le fils de Napoléon III, auquel se rattachaient les espérances des bonapartistes, disparaît pour la grande majorité des Français le symbole de l'héritage impérial, et le fait est d'autant plus vrai que le parent dont on doit tenir compte en premier lieu, le prince Jérôme Napoléon, a toujours combattu vivement la politique de la famille impériale.

On essaiera de grouper les partisans du bonapartisme autour du nom du prince Jérôme Napoléon ou autour du nom de son fils Victor ; mais il est très-peu probable que l'on y parvienne.

Dès à présent, des personnages influents qui appartiennent au champ bonapartiste déclarent que les conservateurs ne peuvent réaliser leurs espérances qu'en s'alliant étroitement aux partis royalistes.

Messe à Saint-Augustin.

Jeudi, à midi, a eu lieu à l'église Saint-Augustin, à Paris, un service funèbre pour le repos de l'âme du prince impérial.

Bien qu'il n'eût été délivré aucune carte d'invitation, la foule des curieux qui se pressait, dès onze heures, sur la place de l'église et sur le boulevard, et qu'on peut estimer à deux mille personnes environ, n'a été admise à occuper les places restées vacantes dans l'église qu'à midi moins dix.

C'est que des places avaient été réservées dans l'église aux princes et princesses de l'ex-famille impériale, aux membres des familles souveraines, aux membres du corps diplomatique, aux généraux et maréchaux, aux anciens ministres de l'empire, aux officiers des maisons de la famille impériale, aux sénateurs et aux députés de l'Appel au peuple.

Le prince Napoléon et ses deux fils étaient présents, ainsi que la princesse Mathilde ; des secrétaires d'ambassade représentaient le corps diplomatique ; pas un seul uniforme ne se montrait dans l'église. Officiers et légionnaires avaient adopté le costume bourgeois.

En revanche, presque tous les députés et sénateurs de l'Appel au peuple, ayant à leur tête MM. Rouher, de Cassagnac, père et fils, Robert Mitchell et Jules Amigues, étaient à leur poste.

L'église n'était tendue de noir ni à l'intérieur ni à l'extérieur. La messe a été dite par le curé de la paroisse, et la cérémonie, commencée à midi précis, était terminée à une heure moins un quart.

On avait répandu le bruit que la cérémonie aurait lieu en grande pompe ; mais, de l'avis

des chefs du parti, « cela aurait eu trop l'air de l'enterrement du bonapartisme. »

Toute manifestation bruyante a donc été interdite. C'est à peine si quelques marchands de bouquets de violettes et de photographies se faufilaient dans les groupes.

Les représentants de la famille impériale, dit le *National*, avaient reculé devant une invitation officielle du corps diplomatique ; mais ils avaient prévenu les représentants de l'étranger à Paris que des places leur seraient réservées, s'ils voulaient assister à la cérémonie funèbre. Ceux-ci, d'ailleurs, s'étaient entendus préalablement pour donner une marque de sympathie aux membres d'une famille avec laquelle ils ont été si longtemps en relations.

Mais ils ont tenu à ce que leur présence ne pût être considérée comme une manifestation ; ils sont venus en redingote et cravate noire comme pour une messe particulière, sans aucun caractère officiel.

C'est ainsi que l'on a pu voir, à côté des représentants des pays monarchiques, ceux des Républiques de la Suisse, de l'Amérique du Nord et du Sud.

D'ailleurs, quelques-uns d'entre eux s'en étaient ouverts amicalement à la réception habituelle du ministère des affaires étrangères. Le ministre avait hautement approuvé cette démarche de commun accord. L'unanimité même avec laquelle le corps diplomatique s'était rendu à l'église prouve assez qu'il n'y a là matière ni à commentaires, ni à interprétations malveillantes.

Le fait caractéristique de la journée, c'est qu'au sortir de l'église de Saint-Augustin la très grande majorité, on pourrait dire la presque unanimité, des sénateurs et des députés de l'Appel au peuple sont allés s'inscrire chez le prince Jérôme Napoléon. Les notabilités du parti ont suivi cet exemple.

Dès aujourd'hui les bonapartistes, qui restent bonapartistes, reconnaissent donc le prince Jérôme, comme l'héritier de la situation qui appartenait auparavant au prince Louis Napoléon.

Mais (tout confirme ce renseignement) : le fils de l'ancien roi de Westphalie n'agira extérieurement, du moins pour le moment, que comme chef de la famille bonapartiste et non comme prétendant impérial.

On lit dans la *Liberté* :

Quelques jours avant les élections dans la seconde circonscription de l'arrondissement de Dieppe, beaucoup de personnes présumaient qu'il n'y aurait qu'une faible différence entre les nombres de voix des deux concurrents. Plusieurs allaient même jusqu'à prédire le succès de M. Estancelin contre M. Trouard-Riolle, qui avait refusé assez longtemps de se laisser porter à la députation. C'est un article de l'*Impartial* qui a assuré le succès de l'élection républicaine, en transformant la question politique en question de libre-échange.

En 1869, M. Estancelin avait pour adversaire M. Lédier, et ses amis reprochaient à ce dernier d'avoir eu la pensée de faire voter un impôt de deux francs par hectolitre sur les blés étrangers, en mettant sa signature au bas d'un amendement présenté le 9 mai au Corps législatif, signature que, d'ailleurs, ledit M. Lédier avait retirée avant la discussion. Un journal dévoué à M. Estancelin publia contre M. Lédier, le 21 mai, un article intitulé : *le Pacte de famine*, où l'on s'indignait de ce que ce

candidat demandait la hausse du pain, et le 24 il ajoutait que faire monter le prix du pain pour satisfaire les intérêts particuliers de quelques gros cultivateurs ne pouvait être le mandat confié à M. Lédier par ses électeurs. Or, récemment, M. Estancelin s'est rangé à l'opinion protectionniste, qui prêche pour un impôt de trois francs sur chaque hectolitre de blé étranger. Toutes les attaques adressées en 1869 à M. Lédier retombent donc en 1879 sur M. Estancelin. Les électeurs l'ont parfaitement compris.

Dans cet état de choses, l'énorme majorité obtenue par M. Trouard-Riolle peut donc être considérée, pour la plus grande part, comme exprimant la supériorité numérique des opinions libre-échangistes sur les opinions protectionnistes.

Il ne faut pas oublier que les quatre-vingts communes qui ont pris part à l'élection de dimanche dernier sont presque en totalité composées de cultivateurs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin.

M. de Mackau, dans un discours très spirituel, très applaudi, très net et très ferme, réfute victorieusement les assertions de M. Paul Bert et de M. Deschanel, en ce qui touche la faculté d'enseigner des congrégations religieuses.

L'honorable orateur trouve dans le texte même de la loi de 1850, dans l'exposé des motifs, dans les délibérations qui en ont précédé l'adoption, notamment dans un discours de M. Thiers, la preuve que la liberté d'enseigner a été accordée à toutes les congrégations autorisées ou non, sans aucune exception.

M. de Mackau excite une grande hilarité, aux dépens bien entendu de M. le ministre de l'instruction publique, lorsqu'il cite ce passage du projet Ferry, où il est dit que la liberté des pères de famille est respectée, puisqu'ils continuent à conserver le droit de choisir dans les congrégations, et où ils veulent le précepteur de leurs enfants. « Et vous dites, ajoute l'orateur en s'adressant à M. le ministre de l'instruction publique, que vous êtes un gouvernement libéral et démocratique ! »

En effet, n'est-ce pas une singulière liberté démocratique que celle qu'on mesure d'une main avare aux seules familles assez riches pour s'accorder le luxe d'un précepteur particulier ? Sommes-nous encore sous le régime de la Convention, où l'on proclamait que l'enfant appartenait à la République avant d'appartenir à la famille ? Ce que veulent encore aujourd'hui les radicaux, c'est, comme alors, proscrire des écoles tout enseignement religieux, pour y substituer la propagande insensée de la morale indépendante.

Chose bizarre, chaque fois que l'honorable orateur a cité quelque extrait des discours ou des écrits de M. Thiers, il a soulevé d'unanimes murmures sur les bancs de la gauche. Les radicaux ont largement usé de M. Thiers dans les dernières années de sa vie. Ils manifestent la plus vive impatience lorsqu'on leur oppose après sa mort quelque opinion de l'homme d'Etat qu'ils ne partagent pas. Ils déclarent alors, comme l'a fait M. Spuller, que l'illustre vieillard leur a fait la confiance qu'il regrettaient et désavouait intérieurement ses erreurs passées. Croira-t-on que M. Thiers eût prêté son concours à M. Ferry. Ce ne sera pas nous.

M. de Mackau a obligé le gouvernement et la commission à jeter leur masque. Pressé de questions, M. Paul Bert a avoué qu'on ne s'en tiendrait pas aux lois Ferry, qu'elles ouvraient une voie dans laquelle on progresserait infailliblement.

L'orateur de la droite a eu de très beaux accents lorsqu'il a dit les vertus, la science, les mérites, l'abnégation patriotique, l'héroïsme des congrégations religieuses et des générations qu'elles élèvent. Ses ripostes vives et promptes n'ont laissé aucune interruption sans réponse péremptoire. M. Deschanel et M. Germain Casse en savent quelque chose. Les rieurs ont été de son côté et le cri de palmipède qui est parti d'un des bancs de la gauche n'a pas eu le moindre succès. M. le ministre de l'intérieur, qu'on ne voyait pas depuis quelques jours, est venu tout exprès à la séance pour interrompre, lui aussi, M. de Mackau et pour célébrer l'indifférence religieuse du département de l'Yonne qui a eu, on le sait, l'honneur d'être le berceau de ce... de cet ex-catholique aujourd'hui converti, ou se disant converti, à la libre pensée.

Lorsque M. de Mackau a regagné sa place, tous ses collègues sont descendus au devant de lui, dans l'hémicycle, pour le féliciter et lui serrer la main.

M. Spuller, rapporteur de la commission, déclare que ses collègues et lui n'ont voulu que faire un acte politique et prêter un plein et entier concours au gouvernement. Il reconnaît d'ailleurs qu'il a pu commettre quelques erreurs et il ne se plaint pas du tout qu'elles aient été relevées. « La Révolution française n'est pas terminée, dit M. Spuller. » Nous savons bien que c'est à en exagérer le jacobinisme que visent nos modernes radicaux.

Séance du 26 juin.

Très beau et très éloquent discours d'un jeune député républicain, M. Lamy, nommé pour la première fois en 1871, après avoir pris une part vaillante à la défense nationale. En voici une courte analyse :

M. Lamy. — Je constate que le projet sur l'enseignement a pour adversaires tous les catholiques sans exception.

Ensuite tous les vrais libéraux. C'est sur le terrain théologique que le débat s'est engagé, mais je ne saurais y suivre ceux qui m'ont précédé à la tribune.

La loi est injuste, parce qu'elle viole la liberté et transforme les partis politiques en partis religieux. (Rumeurs à gauche).

M. le président invite l'Assemblée à garder le silence en invoquant le respect même de la liberté parlementaire.

M. Lamy. — Si la loi est adoptée, le niveau de l'enseignement sera certainement abaissé.

On pourra donc dire, en modifiant le mot de M. de Maistre : « L'ignorance vient de ceux qui ont voté une telle loi. »

En frappant d'indignité les membres des congrégations non autorisées, la loi les assimile non pas simplement aux étrangers, mais bien aux repris de justice proprement dits.

Les textes de lois invoqués par le projet n'existent plus et ont été abrogés par des lois nouvelles.

Il faut donc que l'Assemblée dise nettement si elle entend supprimer les congrégations religieuses. A gauche. — Oui, oui !

M. Lamy. — Eh bien, moi, je suis de ceux qui veulent la liberté même pour les jésuites.

Tous les esprits généreux et vraiment libéraux seront avec moi, sinon dans cette Chambre, du moins dans le pays.

Toute association doit être libre de se fonder, de s'organiser, qu'elle soit religieuse ou non.

Si vous portez atteinte aux associations religieuses, vous ne pouvez plus voter, selon vos principes, la liberté d'association et de réunion.

On objecte que le cléricisme a prouvé sa puissance en combattant les institutions actuelles.

Mais notre parti a prouvé lui-même l'innocence

et l'innocuité du cléricisme en en triomphant.

Voire victoire seule suffit à vous prouver que vous n'avez pas besoin d'une autre arme que le concours du pays et la fermeté de vos principes pour vous défendre.

Vous êtes à la tête du pouvoir, vous êtes les maîtres : qu'avez-vous donc à craindre ?

Vous êtes assez forts pour ne pas craindre la liberté.

M. Lamy démontre à l'aide d'arguments irrésistibles que la loi Ferry sera inapplicable, en dépit des investigations les plus vexatoires de la police. Car, pour y arriver, il faudrait interdire l'enseignement à tous les catholiques qui partagent absolument les idées de toutes les congrégations. Il conclut en établissant que ce que veulent les partisans des lois Ferry c'est d'imposer aux pères de famille le monopole de l'Etat enseignant. L'orateur termine son discours par une chaleureuse et pathétique péroraison. Lorsqu'il descend de la tribune il est vivement félicité par tous les membres de la droite, du centre gauche et même par quelques membres de l'extrême gauche et de l'union républicaine, notamment MM. Turquet, Lockroy, Madier de Montjau, Proust.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, répond à M. Lamy.

Il cherche à établir que le projet de loi est opportun, qu'il sera efficace et qu'il n'exécute pas le droit de l'Etat.

Inutile de dire que cette démonstration, il ne l'a pas faite, mais point du tout.

Il a lu beaucoup de documents, emprunté force citations à des délibérations antérieures, fait maints emprunts à des discours, à des conférences, à des cours, à des ouvrages divers. Il a été, comme cela lui arrive souvent, monotone et ennuyeux. Aussi pendant qu'il parle, la plupart des députés se rappellent qu'ils ont dans leurs pupitres des lettres restées sans réponse, et ils s'empressent de mettre leur correspondance à jour.

M. Ferry n'est pas de la grande lignée de nos ministres de l'instruction publique. Il ne nous rappelle ni les Guizot ni les Salvandy, ni les de Falloux et de Parrié, ni les Duruy et Roulland, ni les Baudouin, les de Fortoul et les Bardoux.

A en croire le ministre, les congrégations non autorisées sont illicites et étrangères. Il en fait l'énumération d'après de fastidieuses statistiques qui n'apportent aucun élément nouveau dans la discussion. Le président est obligé de réclamer le silence à l'aide de son grand couteau de bois.

On entend nombre de phrase, aussi incorrectes au point de vue moral qu'au point de vue grammatical, celle-ci, par exemple : « Le péril est assez pressant pour qu'on puisse porter la main sur les vestiges d'un long passé de laisser-aller » (sic) Et c'est un ministre de l'instruction publique qui parle ce galimatias, et qui réclame pour lui et les siens le monopole de l'enseignement. De quelle décadence ne serions-nous pas menacés si cet instrus n'était pas prochainement mis dehors d'un département que sa présence déprécie et rapetisse !

La suite de la diatribe a été renvoyée au lendemain.

Séance du 27 juin.

M. Jules Ferry termine son discours, qui est un ramassis de tous les lieux communs, connus et usés contre l'enseignement religieux.

INFORMATIONS

Il était impossible que le projet de loi du gouvernement relatif aux conditions du séjour

du Parlement à Paris ne donnât pas lieu à une discussion assez longue et intéressante. Mal conçu et légèrement rédigé, il donnait prise à de nombreuses critiques. Aussi les sénateurs de droite n'ont-ils pas manqué de signaler les lacunes, les obscurités, les contradictions et les périls du projet. Dans quelle mesure la commission fera-t-elle droit aux observations de la minorité ? On l'ignore. Toutefois, le Rappel annonce qu'elle est disposée à compléter ou à modifier le projet dans le sens des observations qui ont été présentées dans les bureaux.

On écrit de Londres au National, à la date du 24 juin :

Londres, 24 juin 1879.

Je puis vous garantir absolument que le prince Louis-Napoléon n'a laissé aucune espèce de testament politique.

Lorsque M. Rouher vint faire auprès de lui, sur les instances de l'ex-impératrice, une dernière tentative pour le dissuader d'entreprendre la campagne à la suite de l'armée anglaise, l'ex-vice-empereur, à bout d'arguments, lui dit : « Mais enfin, si un accident arrivait, Votre Altesse a-t-elle au moins songé à laisser des instructions pour la succession à la couronne impériale ? »

Le prince, après avoir jeté un long regard sur l'ancien ministre de son père et légèrement haussé les épaules, aurait répondu :

« Si ce que vous prévoyez arrivait, monsieur Rouher, la succession, non pas à la couronne, que je ne possède pas, mais à la seule chose qui m'appartienne actuellement, c'est-à-dire à la position de chef politique de la famille des Napoléon, a été réglée par le sénatus-consulte de 1852, œuvre de mon père à laquelle je n'ai point le droit de rien changer. Je ne vous en remercie pas moins de votre suggestion, qui fera, qu'avant de partir, je réglerai du moins la succession des choses qui m'appartiennent réellement. »

Et ce fut à la suite de cette conversation que, se conformant aux stipulations de la loi anglaise, qui exige que la signature d'un testament, même olographe, soit attestée par deux témoins, le prince, après avoir écrit ses dispositions testamentaires, signa son testament devant deux officiers anglais, ses camarades de Woolwich, après en avoir lu, conformément à la loi anglaise, les dispositifs d'un bout à l'autre.

Ce document est excessivement court. Il se borne à instituer la mère du prince légataire universelle, sans restriction ni reprises, à la seule charge de remettre des souvenirs à ses gens, de conserver M. Pietri, de distribuer des souvenirs (armes et livres) à M. Conneau et à M. Espinasse, et de servir une rente viagère à son vieux valet de chambre, ex-cuirassier de Reichshoffen.

Voilà la vérité vraie.

M. Pietri, qui a la clef du secrétaire dans lequel est enfermé le testament, arrivera à Chislehurst, jeudi soir. Vendredi matin, le testament sera ouvert, et M. Rouher l'emportera à Paris.

La nouvelle du remplacement du khédive est décidément officielle. On télégraphie de Constantinople :

Le sultan a signé un iradé qui destitue le khédive d'Egypte et désigne, pour son successeur, le prince Tewfik.

On écrit de Londres : « La mort du prince Louis-Napoléon a

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

28 Juin 1879.

(83)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVIII

UN DESCENDANT DE JACOB.

Les voyageurs atteignaient alors les premières maisons ruinées de Deir-el-Kamar, et l'horrible scène de la désolation leur apparaissait dans toute sa saisissante réalité. Près de trois mille cadavres étaient là, devant eux, à demi rougés par les dents des chacals et des hyènes, par les becs crochus des oiseaux de proie.

« Tenez, dit M. Paterson, voyez-vous ces Maronites ? Jugez maintenant de leur baine fanatique pour ces pauvres Druses ! Ils se sont tués mutuellement pour accuser leurs ennemis !

— Vous croyez ? dit sir William.

Reproduction interdite.

— Parbleu ! cela est évident ! Regardez, sir William. Il n'y a pas dans tous ces cadavres un seul cadavre de Druses ! S'il y avait eu bataille, il y aurait eu nécessairement des Druses tués, et ils seraient là en témoignage de leurs méfaits. Mais non ! il n'y a que des Maronites, rien que des Maronites ; ce qui prouve que ces gens-là se sont massacrés entre eux pour faire du tort aux Druses.

— Très-fort ! très-fort ! murmura sir William. — J'enverrai cette appréciation au Times, dit M. Paterson, et je prie des amis de la Chambre des communes de parler en cette circonstance. Il faudra écraser tous ces avocats français qui vont jeter feu et flammes. J'enverrai une juste appréciation des événements. Ces pauvres Druses !... Je leur vends toutes mes cotonnades, savez-vous !

Tandis que les deux gentlemen parcouraient les rues désolées de la ville, se frayant un chemin à travers les cadavres de ces hypocrites Maronites qui s'étaient massacrés eux-mêmes pour faire du tort aux Druses, un cavalier noir arrivant à toute bride du côté opposé, c'est-à-dire par la route de Damas, s'arrêtait devant la maison à demi détruite du juif Esau.

Le cavalier mit pied à terre devant les ruines et entra résolument dans l'habitation.

« Esau ! » appela-t-il à voix haute.

Personne ne répondit.

« Esau ! » dit-il encore.

Un bruit sourd, parti de l'étage supérieur, se fit entendre. Le noir leva les yeux. Sur les degrés de l'escalier, il vit apparaître le vieux juif.

« Qui m'appelle ? dit Esau.

— Moi, Ali, l'envoyé du cheik ! répondit le noir,

— Que veux-tu ?
— Te parler de ta fille !
— Ma fille ! » s'écria Esau.
Et descendant rapidement les degrés croulants, il s'élança vers le noir.

« Ma fille ! répéta-t-il. Est-elle donc vivante ?
— Oui ! répondit le messager.
— Tu l'as vue ?
— Je l'ai vue. Elle est à Damas, dans le harem du cheik.

— Ma fille ! Noémie ! Un enfant d'Israël dans le harem d'un Druse !
— Veut-tu racheter sa liberté ?
— Malhoun-Khatoun me propose un marché, dit le juif avec défiance.

Non pas Malhoun-Khatoun, mais Osman-ben-Assah.
— Tu as dit le cheik ?
— Oui.
— Eh bien ! Osman-ben-Assah n'est pas cheik des Druses.

— Malhoun-Khatoun est mort, et Osman-ben-Assah a été nommé cheik après la victoire remportée sur les ghaours. Le pacha lui a donné tous les biens de Malhoun-Khatoun avec son titre, et Osman-ben-Assah est aujourd'hui le premier de nos seigneurs.

— Et ma fille est entre ses mains ?
— Oui.
— Combien demande-t-il pour me la rendre ?
— Cinquante mille dinars d'or, ou la même somme en diamants, à ton choix.

— Dieu d'Abraham ! s'écria Esau, où pourrais-je trouver pareille somme ? Je suis ruiné ! mes deux

maisons ont été brûlées, pillées, dévastées ! Je n'ai plus rien ; je suis un pauvre vieillard ! Qu'on me demande ma vie pour celle de mon enfant, et je la donnerai ; mais cinquante mille dinars d'or !
— Si tu ne me les comptes pas avant que le soleil ne soit levé demain, ta fille mourra !
— Noémie !
— Osman-ben-Assah te donne douze heures pour te décider. Si tu ne peux payer en or, paye en diamants ! »

XIV
A CORSAIRE CORSAIRE ET DEMI.

La nuit était noire, nuit rare en Orient, mais le ciel était chargé de nuages, et la lune, sur son déclin, manquait de force pour percer la couche de vapeurs qui s'interposait entre ses rayons et la terre. Chacals et hyènes continuaient leur lugubre et horrible concert. Par moments, une lueur rouge jaillissait sur un point de la ville en ruines : c'était un foyer mal éteint dont le bond d'un animal venait de déloger les cendres et éparpillait les étincelles.

La porte de la maison d'Esau s'ouvrit lentement, et le vieillard apparut précédant l'anneau noir.

« Voici les dix mille dinars en diamants qu'Osman exige sur l'heure, et la promesse de payer, au retour de ma fille, quarante mille autres dinars en or, dit le juif en tendant à l'esclave un paquet assez volumineux et un papier cacheté.

(A suivre).

beaucoup frappé l'imagination en Angleterre. Elle forme encore le sujet de presque toutes les conversations. L'impopularité de lord Chelmsford fait qu'on rejette sur lui la responsabilité de ce triste événement, bien que, certes, il n'y soit pour rien. On reproche au commandant en chef de n'avoir pas attaché le prince à sa personne, de ne l'avoir pas empêché de se livrer à des expéditions d'avant-garde.

M. Piétri, bonapartiste, a été élu sénateur en Corse contre deux candidats, l'un républicain avoué, l'autre constitutionnel. Il y a eu deux tours de scrutin, et toutes les voix de ce dernier ne se sont pas réparties sur le républicain avoué. On lit à ce sujet dans la *Liberté* :

L'élection qui vient d'avoir lieu en Corse est significative. Les voix de M. de Choiseul, au second tour de scrutin, se sont presque toutes reportées sur M. Piétri, qui a été élu. De quelque façon qu'on envisage cet incident, il ne faut pas le négliger. C'est un avertissement aux républicains.

Par ordre de M. le comte de Chambord, un bal qui devait être donné le 15 juillet prochain, au Grand-Hôtel, à l'occasion de la Saint-Henri, a été contremandé.

A la nouvelle de la mort du prince impérial, le duc de Montpensier a envoyé, du château d'Eu, un télégramme de condoléance à l'impératrice Eugénie.

L'impératrice a répondu par le télégramme suivant :
« Vos vœux brisés ont compris la douleur d'une mère. »

Je remercie Vos Altesses Royales de leurs sympathies. »

C'est seulement le jeudi, 3 juillet prochain, que M. Paul de Cassagnac passera devant les assises de la Seine, présidées par M. le conseiller Thévenin.

M. le procureur-général Dauphin, en personne, soutiendra devant le jury l'accusation dont il s'est fait le promoteur ; M^e Lachaud la combattra au nom de M. Paul de Cassagnac.

M. Léon Say, ministre des finances, est sur le point d'adresser une nouvelle circulaire d'ordre aux agents de son administration.

Cette circulaire contient la prescription formelle de respecter et faire respecter le gouvernement de la république.

On mande de Bordeaux, 25 juin.

« Le train arrivant à 5 heures a amené M. Blanqui, accompagné de sa sœur. Quelques groupes l'attendaient à la gare. Il n'y a pas eu de manifestations ; quelques cris isolés de : Vive la République ! Vive Blanqui ! Il a été conduit immédiatement au petit Fresquet, où un banquet lui a été offert. »

En Russie, la situation est toujours grave.

On télégraphie de Moscou au *Nouvel Temps*, à la date du 11-23 juin que quatre incendies se sont déclarés dans la petite ville de Syzran (gouvernement de Samara), dus à la malveillance. La police est sur la piste des malfaiteurs ; la population est très-émue.

La *Gazette* (Russe) de Saint-Petersbourg annonce qu'on a arrêté, le 14 de ce mois, à Kioff sur le Don, un certain nombre de personnes parmi lesquelles un marchand de journaux juif et ses deux fils, sous la prévention de propagande politique. Une commission militaire est arrivée à Kostoff pour faire une enquête sur les troubles qui ont éclaté dans cette ville, au mois d'avril dernier.

CHRONIQUE LOCALE

La Chambre des députés a définitivement adopté le projet de loi sur le rétablissement des perceptions de villes.

Malgré les observations de M. Marcel Barthe, la Chambre a admis un amendement de M. de Lanier, adopté par la commission et par le gouvernement, et aux termes duquel les recettes particulières seront à l'avenir réparties ainsi qu'il suit : 1° une moitié aux percepteurs en exercice depuis cinq ans au moins ; 2° un quart

aux candidats ayant cinq ans de service publics civils ou militaires ; 3° un quart à la libre disposition du gouvernement.

Les perceptions dans les villes chefs-lieux des départements et d'arrondissement, supprimées par la loi du 20 décembre 1872, ne seront point nécessairement rétablies partout. Le ministre est autorisé à les rétablir là où les besoins du service l'exigeront. Il est entendu, en outre, que le nombre total des perceptions, qui est actuellement de 5,265, ne pourra pas être augmenté.

Théâtre de Cahors

Nous avons eu, jeudi, au théâtre, une brillante soirée. M. Soulaucroix, notre sympathique compatriote, s'était rendu aux pressantes sollicitations de ses amis, et nous a fait entendre, dans plusieurs morceaux, sa voix de baryton, que le Théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles, est fier de posséder.

Le public a répondu à son invitation. Les dames figuraient en nombre à ce spectacle-concert.

Une deuxième représentation, au bénéfice des pauvres, nous est annoncée pour demain, dimanche.

Programme du spectacle :

- 1° La Favorite (Troisième acte).
- 2° Le bal masqué.
- 3° Les dragons de Villars.
- 4° L'enfant prodigue.
- 5° Mignon.
- 6° Joconde.
- 7° Le timbre d'argent.
- 8° La charité.
- 9° Les Rameaux.

Un drame horrible qui a eu pour théâtre la petite commune de Montech, vient de plonger dans la consternation et la douleur une des plus riches familles de ce pays.

Dimanche 15 juin, au moment de l'ouverture du bal qui eut lieu chez M. Truller, limonadier à Montech, une vive dispute s'est tout-à-coup élevée entre jeunes gens.

Un garçon aux mœurs dépravées venait de faire son apparition au milieu de la fête, et cherchait, par tous les moyens possibles, à troubler les réjouissances publiques.

Un membre des plus influents de l'endroit, après maintes fois lui avoir fait observer de se taire, aidé de ses camarades, réussit à le mettre dehors, mais au moment où ce dernier franchissait le seuil de la salle, il se retourna vers son antagoniste et lui dit : « Je te garantis que je te ferai ton compte et qu'on te portera chez toi dans une broquette. » La menace ne tarda pas à recevoir son exécution ; car ce misérable, après avoir été chercher le frère de son beau-frère, s'embaucant derrière un buisson, sur les bords de la route où devait passer sa victime.

Il ne fut pas déçu dans sa lugubre espérance : à peine quelques minutes s'étaient-elles écoulées, que le jeune T... frôlait presque l'endroit où son ennemi était caché.

Aussitôt celui-ci s'élança sur lui, lui porta un violent coup de couteau dans la région du cœur, un autre derrière l'épaule et s'empressa de prendre la fuite. La victime de cet odieux attentat, relevée quelques minutes après, a été transportée à son domicile, où son état paraît désespéré. Le meurtrier a été arrêté le lendemain, au moment où, avec une stoïque indifférence, il se livrait aux travaux des champs.

(Souveraineté du Peuple.)

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

| DATE | JOUR | A INTS. | FOIRES. |
|------|-----------|----------------|---|
| 1 | Diman. | Oct. de S-J-B. | Cahors, Frayssinet-le-Gélat, Rouquayroux, Dégagnac, Erayssinet, Vayrac, Puy-l'Évêque. |
| 2 | Lundi. | Vis. de S-V. | |
| 3 | Mardi. | s. Martial. | Bagnac. |
| 4 | Mercredi. | s. Florent. | Lauzès, Souceyrcac, Payrac, Souillac. |
| 5 | Jendredi. | s. Zoé. | Lentillac. |
| 6 | Vendredi. | O. ss et P. P. | St-Céré. |
| 7 | Samedi. | s. Irénée. | Marmillac. |

Lunaisons du mois de Mai.

- ☉ P. L. le 3, à 9 h. 45 du soir.
- ☽ D. Q. le 11, à 9 h. 4 du matin.
- ☼ N. L. le 19, à 9 h. 18 du matin.
- ☿ P. Q. le 26, à 10 h. 48 du matin.

Les jours croissent de 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 21 au 28 Juin.

Naissances.

- Barthélemy, Jean, rue Donzelle.
- Valet, Marie, rue Bousquet.
- Nardot, Louis, rue du Lycée.
- Weidor, Alfred, à la Gare.
- Lescure, Catherine, (naturelle), rue St-James.
- Selves, Georges, quai Béquai
- Bénech, Marguerite, à Cabessut.
- Conquet, Julien, rue de la Gare.
- Couronet, Henri, rue Pellegry.
- Vendriès, Emile, rue Nationale.

Mariages.

Auricoste, Marcelin, et Maratuech, Louise.

Décès.

- Lagarrigue, Marguerite, 81 ans quai Regourd.
- Brougès, François, 55 ans, rue de la Préfecture.
- Liauzu, Jean, 80 ans, à Cabessut.
- Deyrès, Pierre, 22 ans, Pont de Campagne.
- Jouclas, Marguerite, 87 ans, aux Meyrens.
- Grenat, Félix, 45 ans, rue Donzelle.
- Contios, Ambroise, 70 ans, rue du Peigne.

AVIS

Le sieur Guillard, voiturier, a l'honneur de prévenir le public qu'il va établir un service d'omnibus de la ville à la gare. Le prix sera fixé à 30 c. par personne et 30 c. par colis.

Il fera aussi des courses à 2 fr.

Bureaux : Café de la Promenade, chez Arbouys.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

Aubigny (Cher), 21 juin.

Le temps s'est remis au beau, ce qui fait grand bien aux récoltes en terre ; il y a des bons blés, mais la grande majorité laisse à désirer ; les avoines et les fourrages ont belle apparence. On commence à couper ces derniers.

Barleduc (Meuse) 24 juin.

Il a fait depuis huit jours un temps favorable pour nos blés ; il est à désirer que le beau temps continue. Les orges et les avoines profitent également.

Montluçon (Allier), 24 juin.

La récolte paraît belle ; la fleur se passe avec un temps assez favorable. Il ne faut que de la chaleur pour regagner le retard.

Mâcon (Saône-et-Loire), 22 juin.

Nous avons toujours un temps variable ; cependant, la fleur ne paraît pas en souffrir. Nos vignes demandent plus de chaleur.

Souillac (Lot), 24 juin.

Il pleut presque continuellement, et nos récoltes froment, dans toute la plaine de la Dordogne, s'annoncent sous les plus mauvais auspices.

Nous aurons à peine les deux tiers de la récolte de l'an passé.

Sens (Yonne), 23 juin.

Les blés se sont bien refaits ; les avoines sont belles.

Coutra, 23 juin.

Toutes les récoltes sur pied ont bonne apparence ; la température, jusqu'ici a été favorable au colza, et si les dernières pluies ont donné des inquiétudes pour les céréales, quelques jours de beau temps remettront le tout, et le tout se résoudra par du retard dans la récolte.

Odessá (Russie) 20 juin.

A l'exception d'un ou deux gouvernements, comme celui de Kiew et celui de Boudolie, où les blés en terre paraissent avoir souffert, les avis de toutes les autres localités, dont notre place est le principal débouché, sont des plus satisfaisants au sujet de la nouvelle récolte ; il faut citer en première ligne le gouvernement de Tauride et celui de Cherson. On écrit de Nicopol qu'à juger par les apparences actuelles, la récolte de Ghirka sera, cette année, plus abondante que la fameuse récolte de 1866 ; les orges et les seigles sont déjà assurés dans ce district, il faut seulement que les pluies cessent pour pouvoir commencer à les couper.

DÉPÊCHES. TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 28 juin, 2 heures soir

Le Testament du Prince impérial a été ouvert hier, à Chislehurst.

Le *Gaulois* dit qu'il ne renferme rien de politique, Le *Globe* prétend, au contraire, qu'il contient une désignation de personne.

Le *Morning Post* assure que le Prince conseiller, s'il meurt, de reporter les espérances bonapartistes sur le Prince Victor.

Paris, 28 juin, 3 heures, soir.

M. Rouher n'assistait pas à la messe, à St-Augustin. Il revient seulement demain de Londres.

On révoque en doute la nouvelle du *Morning Post*.

Bourse de Paris

Cours du 28 Juin.

| | |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 81.80 |
| — 3 p. % amortissable | 85.20 |
| — 4 1/2 p. % | 112.00 |
| — 5 p. % | 116.45 |

| VALEURS DIVERSES | CLOTURE au comptant, | CLOTURE du 27 juin | CLOTURE précédente |
|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| Banque de France | 3.420 » | 3.405 » | |
| Crédit foncier | 847 80 | 848 » | |
| Orléans-Actions | 1.200 » | 1.200 » | |
| Orléans-Obligations | 393 80 | 390 » | |
| Suez | 787 50 | 756 88 | |
| Italien 5 % | 81 80 | 81 80 | |

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de juin.

Biographie. — John Ericsson.
Economie, commerce. — Le tarif général des douanes et les traités de commerce.
Souvenirs de voyage. — Le pays des Dolomites (fin).
Curiosités anecdotiques, coutumes. Surnoms et sobriquets des régiments anglais.
Romans. — La guerre et la paix (6^e et dernier extrait).
Nouvelles. — I. L'énigme de la bague ; II. Le manchon d'hermine.
Administration, service postal. — L'administration des postes en Amérique. — Pensées diverses.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Les effets politiques de la discussion des lois économiques au Reichstag. — Les indiscretions des reporters allemands. — Le livre de M. Busch sur le prince de Bismarck. — Nouvelles des théâtres. — Un ouvrage sur le régime des eaux. — L'optique militaire.

Correspondance d'Orient. — La comédie parlementaire en Egypte. — Agitation du monde musulman et ses relations avec l'insurrection algérienne. — Intervention allemande. — L'éclipse du prestige britannique. — Une tempête dans un fez. — Bulgarie et Nihilisme israélite. — Le soudan égyptien. — Le réseau ferré de la Mésopotamie. — Encore M. Schliemann.

Correspondance d'Italie. — L'eau et le feu. — Un hymne anarchico-social. — L'Etat et les classes pauvres en Italie. — Effets du suffrage restreint. — Cose del Vaticano.

Correspondance de Londres. — Nomination de sir Garnet Wolseley au commandement général du Cap. — Sir Henry Bassmer et les récompenses civiques anglaises. — Le centenaire de Moore et celui des courses d'Epsom. — Romans nouveaux. — Gilbert Scott l'architecte. — Les mémoires de Charles Lever. — La Comédie française à Londres. — L'Assommoir. — L'enclume de Haendel.

Chronique et Bulletin bibliographique. — Ce que vont devenir les fameuses libertés nécessaires. — Lois contre la presse. — La République préparant le lit d'une dictature. — Liberté d'enseignement ! — Fous à lier ! — Un gouvernement sérieusement civil et encore plus menacé. — Arabes et colons. — L'art de parler. — Livres nouveaux. — Théâtres. — Le ballon Giffard.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DIT

ELIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
RUE DE LONDRES, N° 17, A PARIS
met à la disposition du public
le Jeudi 3 Juillet prochain
7,500 ACTIONS DE 500 FRANCS
DE LA
COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE
DE
VIDANGES & ENGRAIS
SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de CINQ MILLIONS de Francs
Suivant acte déposé chez M^e Bazin, notaire à Paris.

Les actions de la COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DE VIDANGES ET ENGRAIS sont délivrées au prix de 550 francs, payables comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|---------|-----------|
| En souscrivant..... | 100 fr. | } 330 fr. |
| A la répartition..... | 150 fr. | |
| Au 1 ^{er} octobre 1879..... | 100 fr. | |
| Au 1 ^{er} novembre 1879..... | 100 fr. | |
| Au 1 ^{er} janvier 1880..... | 100 fr. | |

sous déduction du coupon éché le 1^{er} janvier.

Les acheteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'un escompte de 6 %, et n'auront à verser que 545 francs.

Les dividendes se paient tous les six mois, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

On peut dès à présent adresser les demandes A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT 17, rue de Londres, à Paris.

Les formalités pour l'obtention de la cote officielle seront remplies

La Compagnie départementale de Vidanges et Engrais a pour but :

- 1^o L'exploitation des vidanges dans les principales villes de France ;
- 2^o La vente directe à l'agriculture des matières

fécales, leur transformation en engrais, et celle de toutes matières premières ;

3^o La distillation des eaux vannes, de toutes eaux ammoniacales, la fabrication du sulfate d'ammoniaque et du noir animal.

La Compagnie départementale de Vidanges et Engrais exploite les trois régions du Nord, de l'Est et du Centre par les systèmes brevetés TALARD et DUVERGIER ; elle exploitera bientôt celle du Midi.

Elle possède une organisation des plus complètes, un fonds de roulement qui lui permettront d'arriver rapidement à une grande production ; de vastes et importants établissements situés à Lyon, à Reims, à Corbehem, à Gouy, un matériel perfectionné et breveté.

Les exploitations dont la Compagnie est dès à présent assurée, comprennent :

| | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|
| Lyon | Reims | Amiens |
| Roubaix | Vouziers | Valenciennes |
| Tourcoing | Dunkerque | Arras |
| Douai | Cambrai | Lunéville |
| St-Quentin | Epernay | Sedan |
| Charleville | Verdun | Rethel |
| Soissons | Châlons-s-Marne | Château-Thierry |
| Vitry-le-Français | Saint-Dizier | Pont-à-Mousson |

BÉNÉFICES

Les bénéfices de la Compagnie départementale de vidanges et engrais proviennent :

- 1^o De la redevance payée par les propriétaires pour les vidanges ;
- 2^o De la vente des matières vertes aux agriculteurs ;
- 3^o De la transformation en sulfate d'ammoniaque ou en engrais pulvérulents.

La Compagnie est en mesure de traiter mille mètres cubes de matière par jour, ce qui, pour une année comprenant 300 jours de travail, représente 300,000 mètres cubes. Or chaque mètre cube traité donne un bénéfice minimum de 3 fr., représentant un total pour l'année de 900,000 francs ; ce serait donc, pour dix mille actions, un bénéfice de 71,62 par action, soit 14,32 0/0.

Les actions de la Compagnie Parisienne des Vi-

danges et Engrais valent 625 francs — celles de la Compagnie Richer, 865 francs. — Les actions de la Compagnie départementale de Vidanges et Engrais devront logiquement, en raison de leur revenu, atteindre au moins les mêmes prix.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE

Au Capital de 25,000,000 de Francs

Divisé en 50,000 actions de 500 francs

Nous publierons dans quelques jours les conditions de la vente des actions de la Compagnie Générale de Réassurances, à la constitution de laquelle le Crédit Général Français a participé

Le Crédit Général Français a placé dans sa clientèle :

| | |
|--|--------|
| Des actions du Soleil-Incendie à Fr.... | 3816 » |
| Des actions du Soleil-vie, à..... | 425 » |
| Des actions de l'Aigle-Incendie..... | 3750 » |
| Des actions de la Foncière-Incendie..... | 750 » |

Ces actions valent aujourd'hui :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Les Soleil-Incendie..... | 6850 » |
| Les Soleil-Vie..... | 1210 » |
| Les actions de l'aigle..... | 4300 » |
| Les Foncières..... | 830 à 840 » |

Ces précédents sont d'un bon augure pour l'avenir de la nouvelle Compagnie dont le Crédit Général Français va offrir les actions.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de

60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Le Pâtissier national parisien, par Carême, 2 volumes in-18.

La librairie Garnier, frères, a été bien inspirée en publiant avec des améliorations considérables cet ouvrage important qui fit faire à l'art de la pâtisserie des progrès qui n'ont pas encore été dépassés.

C'est un événement pour les gastronomes et pour les hommes de bouche, comme disait Carême, parlant de ses confrères en pâtisserie. La variété des matières, la clarté des formules, la précision des recettes, les préceptes expérimentés par le célèbre praticien lui-même et faciles à mettre en pratique, et en outre très nombreuses figures gravées sur les dessins mêmes du maître, recommandent cette nouvelle édition à tous les pâtissiers, aux maîtres d'hôtel, aux cuisiniers de maison, comme aux simples cuisiniers obligés journalièrement ou par occasion de faire de la même pâtisserie ou des pièces montées. Carême avait, comme on sait, la même supériorité dans toutes les parties de son art, et n'en dédaignait aucune. C'est pourquoi il est, on peut dire, le seul pâtissier émérite qui ait imposé son nom à la postérité.

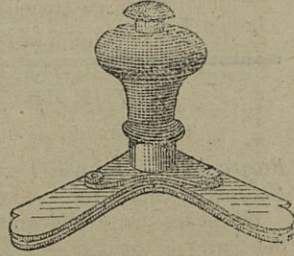
Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

APPAREILS

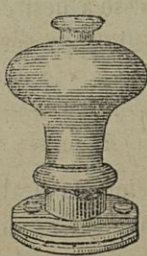
Pour humecter et fermer les enveloppes de lettres.
Pour humecter, coller les Timbres-poste et toutes étiquettes gommées.
BREVETÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.



Appareils pour timbres-poste
Prix : 5 et 6 Francs



Appareils pour fermer les enveloppes
Prix : 7 et 8 Francs.



Appareils pour étiquettes
Prix : 5 et 6 Francs.

Il arrive fréquemment, qu'en mouillant la partie gommée des enveloppes pour les fermer on se coupe la langue ou les lèvres et si la matière gommeuse s'introduit dans la blessure, le sang devient vicié et la mort peut s'en suivre :

Ce danger, de même que le goût désagréable qu'on éprouve en humectant la partie gommée des Enveloppes et des Timbres avec la langue, est évité par l'emploi de ces Appareils.

Les Enveloppes sont mieux fermées les Timbres mieux collés et les étiquettes peuvent s'imprimer et se coller en même temps, et le travail se fait plus rapidement.

L'emploi de ces appareils est des plus simples. De plus leur prix, étant très-minime, se trouve à la portée de tout le monde.

Se vendent chez

LARRIVE, mercier à Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes.

Coupe-Boutonnieres breveté S. G. D. G. — Prix : 2 fr.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus ed l'Hôtel CARBOIS.

UN FRANC PAR AN.
FRANC par AN
Le Moniteur
des
Valeurs à Lots
52 NUMÉROS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une causerie financière, par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

DEMANDE

On demande un clerc de notaire au courant des affaires : Logement et 100 ou 150 francs par mois, suivant capacités.
S'adresser à M^e Duffargue, notaire à Catus.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion
De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE, Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir guérit en un mois
FEUX DU VISAGE
BOUTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES
POUDRE MAZADE & DALOZ
14, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infailible pour détruire les
CAFARDS
s'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau
Vente chez MM. les Pharm., drog. et épiciers.
Dépôt à Cahors, Vinet, droguiste.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
DI-DIGESTIF DE
CHASSAING
A LA
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les
DIGESTIONS DIFFICILES
OU INCOMPLÈTES,
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
se trouve dans les principales pharmacies.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINET

Successeur de M. Vinet, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINET, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Cystostomes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinet, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina ; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

SPECIALITE DE MACHINES A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.
Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé ; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense de combustible.
MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur palans. Chaudière à flamme directe de 3 à 50 chevaux.
MACHINE VERTICALE de 1 à 20 chevaux.
MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur palans. Chaudière à retour de flamme de 6 à 50 chevaux.
Toutes ces Machines sont prêtes à livrer.
Envoi franco des Prospectus détaillés.
J. HERMANN-LACHAPPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PARIS